

Document de base

Normes mondiales pour le développement du corps professoral sage-femme 2026

© 2026 par la Confédération internationale des sages-femmes
Certains droits sont réservés. Cette œuvre est disponible sous la licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 (CC BY-NC-SA 4.0) ; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/deed.fr>.

Selon les termes de cette licence, vous pouvez copier, distribuer et adapter l'œuvre à des fins non commerciales, pour autant que l'œuvre soit citée de manière appropriée, comme il est indiqué ci-dessous.

Citation suggérée

Normes mondiales de l'ICM pour le développement du corps professoral sage-femme La Haye : Confédération internationale des sages-femmes ; 2026. Licence : CC BY-NC-SA 4.0.

Traductions

L'ICM autorise la traduction de ce document dans des langues autres que l'anglais, le français et l'espagnol.

Les versions traduites doivent comporter la mention suivante : *Cette traduction n'a pas été effectuée par la Confédération internationale des sages-femmes (ICM). L'ICM n'est pas responsable de l'exactitude de la présente traduction. L'édition originale en anglais intitulée ICM Global Standards for Midwifery Faculty Development. The Hague: International Confederation of Midwives; 2026. Licence : CC BY-NC-SA 4.0 est l'édition contraignante et authentique.*

Les versions traduites de ce document doivent être envoyées à communications@internationalmidwives.org pour diffusion sur le site de l'ICM. Si vous souhaitez faire une traduction dans des langues autres que l'anglais, le français et l'espagnol, l'ICM peut vous fournir des modèles graphiques. Veuillez contacter communications@internationalmidwives.org pour plus d'informations.

Ventes, droits et licences

Pour soumettre une demande en vue d'un usage commercial ou si vous avez des questions concernant les droits et licences, veuillez contacter communication@internationalmidwives.org.

Cause générale de non-responsabilité

L'ICM a pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas l'ICM ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation.

Introduction

Les Normes mondiales de l'ICM pour le développement du corps professoral sage-femme sont un élément essentiel des efforts mis en œuvre par l'ICM pour renforcer la formation des sages-femmes dans le monde entier. Ces normes sont un document de base de l'ICM et l'une des ressources du [Parcours de développement de la formation des sages-femmes \(MPath\)](#) qui incluent les normes, les recommandations, les définitions et les énoncés de position qui ont trait à la formation des sages-femmes. Pour former les sages-femmes compétentes de demain qui fourniront des soins sûrs et culturellement appropriés aux femmes, aux personnes de la diversité sexuelle et de genre, aux nouveau-nés et à leur famille, une formation en pratique sage-femme de haut niveau est essentielle.

Les Normes mondiales de l'ICM pour le développement du corps professoral sage-femme reflètent les documents de base fondateurs de l'ICM comme la [Définition et le champ de compétences de la sage-femme](#) et la [Philosophie et le modèle de soins de pratique sage-femme](#). Elles s'alignent sur les [Normes mondiales de l'ICM pour la formation des sages-femmes](#) et les Midwifery Educator Core Competencies de l'OMS. Les normes définissent les connaissances, les capacités techniques et l'expérience que les formateur·rice·s de sages-femmes et les précepteur·rice·s cliniques devraient recevoir dans le cadre d'un développement du corps professoral sage-femme de qualité, afin de se préparer à leur rôle d'enseignant·e·s.

Le corps professoral sage-femme se compose de sages-femmes agréées et professionnelles. Par conséquent, elles doivent déjà posséder les Compétences essentielles pour la pratique du métier de sage-femme de l'ICM, appliquer dans leur travail la Philosophie de la pratique sage-femme de l'ICM et respecter les normes éthiques fixées par l'organisme de réglementation du pays concerné dans le cadre du processus d'enregistrement des sages-femmes. Les Normes mondiales de l'ICM pour le développement du corps professoral sage-femme s'appuient sur les compétences, la philosophie et l'éthique de la profession de sage-femme en mettant plus particulièrement l'accent sur les domaines dans lesquelles ces sages-femmes devront se perfectionner en tant qu'enseignantes ou préceptrices cliniques chargées de former la prochaine génération de sages-femmes.

Les Normes mondiales de l'ICM pour le développement du corps professoral sage-femme ont les objectifs suivants :

- Établir des critères de référence et des indicateurs de qualité pour le développement du corps professoral sage-femme,

- Fournir un cadre permettant de concevoir, de mettre en œuvre et d'évaluer le développement du corps professoral sage-femme,
- Aider le corps professoral sage-femme à s'investir en permanence dans l'amélioration continue de la qualité,
- Contribuer au renforcement des programmes de formation des sages-femmes à l'échelle mondiale en préparant et en améliorant les capacités du corps professoral sage-femme.

En outre, les Normes mondiales de l'ICM pour le développement du corps professoral sage-femme (2026) peuvent être utilisées par les établissements d'enseignement/prestataires de formations pour :

- Soutenir le développement du corps professoral ;
- Soutenir la formation continue en cours d'emploi (par exemple, les opportunités) ou guider un programme de développement du corps professoral au sein d'un établissement ; et
- Satisfaire les normes d'approbation et d'accréditation nationales et mondiales.

Les Normes mondiales de l'ICM pour le développement du corps professoral sage-femme énoncent les normes minimales pour un développement de qualité des formateurs de sages-femmes. L'ICM a conscience du fait que les établissements d'enseignement peuvent se situer à des niveaux différents de maturité en ce qui concerne le développement du corps professoral et que l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et activités de développement du corps professoral sage-femme peuvent être soutenues par d'autres parties prenantes (organismes de réglementation, ministère de la Santé/de l'Éducation, associations de sages-femmes, ONG, etc.). Quelles que soient les exigences des parties prenantes, l'ICM recommande que tout développement du corps professoral sage-femme soit basé sur les exigences de ce corps professoral, en tant que principaux bénéficiaires des programmes de développement. Il faut également tenir compte des besoins des élèves sages-femmes qui sont les bénéficiaires directs de l'enseignement dispensé par le corps professoral sage-femme, ainsi que des besoins des femmes et des personnes de la diversité sexuelle et de genre qui reçoivent des services de santé sexuelle, reproductive, maternelle, du nouveau-né et de l'adolescent (SSRMNA) de la part des sages-femmes.

Pour répondre à la diversité de ces besoins, l'ICM recommande de procéder à une évaluation/analyse des besoins, en particulier du corps professoral sage-femme, des élèves sages-femmes et du contexte de la SSRMNA. Les résultats de cette analyse des besoins peuvent être utilisés pour déterminer les activités de développement du corps professoral sage-femme les plus utiles pour l'aider à acquérir les compétences d'enseignement requises pour préparer des sages-femmes diplômées compétentes à dispenser des soins de qualité aux femmes et aux nouveau-nés.

Ces normes constituent le minimum requis pour le développement du corps professoral sage-femme. L'ICM reconnaît et soutient la nécessité d'inclure d'autres activités de développement professionnel complémentaires.

Terminologie

Les termes ci-dessous sont utilisés pour décrire les personnes et les groupes impliqués dans la **formation des sages-femmes**. La terminologie varie selon les pays, les cadres réglementaires et les systèmes éducatifs. Nous reconnaissons que d'autres professionnels pourront dispenser un enseignement spécialisé dans les programmes de formation des sages-femmes ; **cependant, les normes sont conçues pour le corps professoral sage-femme, qui regroupe les principaux prestataires de formation en pratique sage-femme dans tous les contextes**. Les personnes d'autres disciplines qui enseignent dans le cadre du programme de formation des sages-femmes doivent être qualifiées dans les matières qu'elles enseignent.

L'ICM sait que les termes utilisés dans ces normes peuvent varier selon les contextes ; par exemple, les précepteur·rice·s cliniques peuvent être appelé·e·s clinicien·ne·s enseignant·e·s ou instructeur·rice·s en fonction du lieu. Les enseignant·e·s qui participent aux programmes de développement du corps professoral sage-femme sont eux/elles-mêmes des élèves à part entière dans le cadre de ces programmes. Par souci de clarté, le terme « élève sage-femme » fait référence aux élèves sages-femmes qui suivent un programme de formation enseigné par le corps professoral sage-femme.

Terminologie

Les termes ci-dessous sont utilisés pour décrire les personnes et les groupes impliqués dans la **formation des sages-femmes**.

Corps professoral	Le corps professoral désigne l'ensemble des personnes qualifiées qui enseignent, dispensent ou facilitent l'apprentissage, que ce soit en tant que personnel académique au sein d'un établissement d'enseignement ou en tant qu'instructeur·rice·s désigné·e·s dispensant une formation initiale ou continue et un perfectionnement professionnel.
Corps professoral sage-femme	Le corps professoral sage-femme désigne spécifiquement des formatrices sages-femmes inscrites au registre professionnel, qui sont principalement chargées d'enseigner et de soutenir les élèves sages-femmes. Ce groupe peut inclure le/la responsable du programme de formation des sages-femmes, les sages-femmes enseignantes, l'assistant·e du centre de simulation et les sages-femmes préceptrices.
Enseignant·e·s en maïeutique	Les enseignant·e·s en maïeutique sont un groupe de personnes qualifiées qui participe à l'enseignement des élèves dans un programme de formation initiale des sages-femmes. Il peut s'agir de sages-femmes enseignantes, de formatrices, d'expertes d'autres disciplines et de sages-femmes qui enseignent dans des contextes de pratique,

	telles que les sages-femmes préceptrices ou les superviseuses cliniques.
Sages-femmes enseignantes	<p>Les sages-femmes enseignantes sont des sages-femmes expérimentées qui dispensent principalement une formation initiale en maïeutique au sein d'établissements d'enseignement. Elles ont suivi une préparation spécifique pour devenir sages-femmes enseignantes. Ce sont des formatrices qualifiées et compétentes chargées de dispenser une formation axée sur les compétences, comprenant un enseignement théorique, un apprentissage basé sur les capacités techniques et la simulation, ainsi qu'une évaluation holistique des élèves sages-femmes.</p> <p>Les sages-femmes enseignantes collaborent étroitement avec les sages-femmes préceptrices et les contextes de pratique clinique pour intégrer la théorie et la pratique, soutenir l'apprentissage des élèves et promouvoir des soins de pratique sage-femme sûrs et fondés sur des données probantes.</p> <p>N. B. : D'autres termes peuvent être utilisés, tels que conférencier-ère, éducateur-re, tuteur-riche, en fonction du contexte national.</p> <p>Dans certains contextes, les sages-femmes enseignantes ont un double rôle et sont également des sages-femmes préceptrices.</p>
Sages-femmes préceptrices	<p>Les sages-femmes préceptrices sont des sages-femmes expérimentées qui exercent la maïeutique, qui ont suivi une préparation spécifique et qui sont capables de dispenser une formation initiale aux élèves sages-femmes dans un cadre de pratique. Elles travaillent en étroite collaboration avec les élèves sages-femmes pour les guider, les former aux compétences cliniques, les soutenir, les évaluer, leur donner un retour d'information constructif et leur servir de modèles professionnels.</p> <p>Les sages-femmes préceptrices collaborent avec les sages-femmes enseignantes et les établissements d'enseignement pour soutenir l'apprentissage et veiller à ce que la pratique des sages-femmes corresponde aux exigences du programme.</p> <p>N. B. : D'autres termes peuvent être utilisés, tels que mentor-e, superviseur-e ou instructeur-riche clinique, en fonction du contexte national.</p> <p>Dans certains contextes, les sages-femmes préceptrices ont un double rôle et sont également des sages-femmes enseignantes.</p>

Pour plus d'informations sur les termes utilisés dans ce document, veuillez consulter le [Glossaire des termes sur la formation des sages-femmes de l'ICM.](#)

Processus de développement

Ces normes ont été élaborées par un groupe de travail de l'ICM composé de formateurs de sages-femmes et de chercheurs internationaux, sous la direction d'un consultant et après plusieurs cycles de consultation. La version définitive des normes a fait l'objet d'une consultation mondiale et des commentaires ont été reçus de toutes les régions de l'ICM ainsi que d'organisations des Nations Unies.

Normes mondiales de l'ICM pour le développement du corps professoral sage-femme

Organisation des normes

Les normes sont classées sous les sept catégories suivantes :

1. Leadership
2. Partenariat et collaboration
3. Programme d'études
4. Apprentissage et enseignement
5. Ressources
6. Maintien des compétences de pratique sage-femme
7. Recherche

Les normes sont répertoriées ci-dessous. Un guide d'accompagnement sur l'utilisation de ces normes fait l'objet d'un document séparé et comprend les preuves qui sous-tendent chaque norme.

Catégorie	Norme
1. Leadership	Le développement du corps professoral sage-femme encourage le leadership dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de formation des sages-femmes.
2. Partenariat et collaboration	Le développement du corps professoral sage-femme encourage et favorise une culture de partenariat et de collaboration respectueuse.
3. Programme d'études	Le développement du corps professoral sage-femme permet à ce dernier de diriger la conception, le développement et la révision des programmes d'enseignement de la pratique sage-femme.
4. Apprentissage et enseignement	Le développement du corps professoral sage-femme enseigne des stratégies d'apprentissage,

	d'enseignement et d'évaluation fondées sur des preuves pour répondre au mieux aux besoins des élèves sages-femmes et aux résultats attendus du programme.
5. Ressources	Le développement du corps professoral sage-femme est pérenne grâce à un accès équitable, à une allocation adéquate des ressources et à un environnement favorable.
6. Maintien des compétences de pratique sage-femme	Le développement du corps professoral sage-femme aide ce dernier à maintenir ses compétences dans la pratique de la profession de sage-femme.
7. Recherche	Le développement du corps professoral sage-femme permet d'améliorer les compétences en matière de recherche et d'intégrer des données probantes dans les pratiques d'apprentissage et d'enseignement.